

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **aaudit-cssmm-gouv-qc-ca**

<https://www.cadre21.org/membres/55ea7bedaf4c6d9e6a1e5d56>

Date d'obtention : 2025-09-17 12:40:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens :

- Le sextage est un phénomène toujours d'actualité
- La majorité des échanges de contenu sexuel par des adolescents sont faits de façon volontaire dans le cadre d'une relation amoureuse
- Que des situations de sextages doivent être prise en charge rapidement lorsqu'une victime vient pour demander de l'aide.
- Lorsqu'une telle situation arrive, de bien suivre les étapes de la trousse sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai maintenant comment bien intervenir. Je n'ai jamais été confronté à ce type de situation, mais si le cas venait, je saurais quoi faire exactement. J'avais une idée avant de faire la formation mais j'aurais assurément fait une erreur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le plus d'informations possible sur la situation avec la victime en suivant la trousse sexto, confisquer les appareils si c'est le cas, et ce dans la plus grande confidentialité possible puisque la situation implique des mineurs.